

Procès-verbal – AGA 2025 – Association du Lac Châteauvert

 Date : Samedi 12 avril 2025

 Heure : 13 h 00 à 16 h 00

 Lieu : Pavillon Maurice-Pitre, salle 2140 (6455, rue Notre-Dame Ouest, Trois-Rivières)

1. Ouverture de l'assemblée

M. Jean-Pierre Veillette, président par intérim, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il profite de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance envers les personnes qui ont contribué à la fondation et au développement de l'association. Il adresse des remerciements particuliers à M. Alarie, l'un des fondateurs, pour son engagement et sa vision qui ont permis la création de ce projet collectif. M. Veillette remercie également tous les président(e) sortant qui ont contribué à la continuité de l'association car c'est grâce à des personnes comme eux que l'association continue de croître et de rassembler une communauté engagée.

2. Vérification du quorum

Le Quorum est confirmé par M. Steve Ouellet

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour adopté à l'unanimité (proposé par Carl Bélec et secondé par David Bessette)

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2024

Procès-verbal adopté à l'unanimité sans modification

5. Présentation des membres du conseil d'administration

M. Jean-Pierre Veillette procède à la présentation des membres du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif. Il rappelle que, conformément à la charte qui régit ce type d'organisme, certains postes de base doivent être pourvus.

À ce jour, le conseil est composé des membres suivants :

- Président (par intérim) et Responsable des communications : M. Jean-Pierre Veillette, en remplacement de M. Pierre Carreau, démissionnaire.
- Vice-président et directeur des travaux : M. Luc Goudreault.
- Secrétaire : Mme Sandra Pitre.
- Trésorier : M. Steve Ouellet.

M. Veillette souligne également la précieuse contribution de plusieurs bénévoles impliqués dans le bon fonctionnement de l'organisme. Un comité d'inspecteurs routiers a récemment été mis sur pied et a déjà tenu une première rencontre. M. Luc Goudreault fournira davantage de détails à ce sujet lors du point portant sur les travaux.

Il remercie particulièrement :

- M. René Gauthier, pour son soutien à Mme Sandra Pitre, secrétaire, dans la rédaction et la diffusion des infolettres.
- M. Alain Vaillancourt, également pour la réalisation d'une vidéo lors du barbecue et pour la captation de l'assemblée générale, qui sera rendue disponible en ligne pour les membres absents.

Enfin, M. Veillette exprime sa gratitude envers tous les bénévoles ayant participé à diverses initiatives, dont l'organisation du barbecue, et qui contribuent activement à la vitalité de l'association.

6. Bilan des adhésions 2024 et campagne 2025

M. Jean-Pierre Veillette présente le bilan des adhésions pour l'année 2024.

L'an dernier, l'association comptait 139 membres cotisants, sur un total estimé à environ 170 propriétés sur le territoire. Ce chiffre est considéré comme une belle réussite, et l'objectif pour 2024 a été fixé à 150 membres.

Cette augmentation vise notamment à soutenir la négociation avec AirMedic, un service inclus dans l'adhésion annuelle de 80 \$. Il est rappelé que cette entente est avantageuse, puisqu'elle permet aux membres d'être couverts sur une période complète de 12 mois. L'adhésion est accessible en ligne depuis le 1er janvier 2024, ce qui permet notamment aux propriétaires fréquentant leur chalet l'hiver de bénéficier des services dès le début de l'année.

M. Veillette souligne que, quelques minutes avant l'assemblée, 88 membres avaient déjà renouvelé leur adhésion. Cette progression est encourageante. Un effort de communication a été réalisé en début d'année : un courriel a été envoyé aux anciens membres, et plusieurs appels ont été effectués à partir de la banque de données existante.

Il invite les membres présents à parler de l'association à leurs voisins et à encourager les non-membres à adhérer. La plateforme Zeffy, utilisée par l'organisme, facilite l'inscription et permet de recueillir des informations à jour (nom, courriel, numéro de téléphone).

7. Mise à jour des travaux réalisés en 2024 et projets 2025

Mise à jour des travaux réalisés en 2024 et projets pour 2025

M. Luc Goudreault a présenté un état des lieux des travaux réalisés en 2024 ainsi qu'une ébauche des projets envisagés pour 2025.

Travaux réalisés en 2024

Volet 1 – Nivelage de printemps (50 km)

Un nivelage de printemps a été effectué sur une distance de 50 km.

Volet 2 – Installation de ponceaux (km 20, à partir de la Dam C)

Deux ponceaux ont été installés à hauteur du kilomètre 20.

Volet 3 – Nettoyage des ponceaux obstrués par des barrages de castors

Des travaux de dégagement ont été réalisés pour rétablir l'écoulement de l'eau dans des ponceaux obstrués.

Volet 4 – Nettoyage de fossés et drains de chemin (0 km à la Dam C)

Des travaux d'entretien ont été réalisés sur les drains de chemin, du kilomètre 0 jusqu'à la Dam C, couvrant 80 % du réseau. L'objectif était de favoriser l'écoulement de l'eau au printemps et de prolonger la durée de vie des chemins. Ces travaux ont duré une dizaine de jours.

Nivelage d'automne (hors budget initial)

Bien qu'un seul nivelage (printemps) fût prévu au budget, un nivelage d'automne a été réalisé grâce à la participation d'Hydro-Québec et de Meskano.

Programme d'aide aux villégiateurs – Subvention

Une subvention de 25 277 \$ a été accordée par la Ville de La Tuque pour couvrir une facture de 27 028 \$ liée à ces travaux. Le solde a été assumé par l'association.

Projets demandés pour 2025

Volet 1 – Reprofilage de fossés et élargissement du chemin (9 km et 12 km linéaires)

Volet 2 – Travaux similaires entre la Dam B et la Dam C (9 km)

Volet 3 – Nivelages saisonniers (printemps et automne sur une distance de 45 km)

Volet 4 – Rechargement de gravier entre Dam B et Dam C (sur 4 km)

Volet 5 – Rechargement de gravier sur la 457 (sur 4 km)

- Conclusion

M. Goudreault rappelle que la faisabilité des projets 2025 dépendra des budgets octroyés par la Ville de La Tuque et des disponibilités des entrepreneurs. L'objectif reste de maintenir les chemins carrossables et sécuritaires pour tous les usagers, notamment pendant la saison de la chasse.

8. Possibilité de fonds pour travaux réalisés par les villégiateurs

Une proposition a été soumise concernant la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement certains travaux réalisés par les villégiateurs. Cette suggestion a été accueillie avec intérêt et sera étudiée par le nouveau comité mis en place, qui analysera sa faisabilité et ses modalités d'application.

9. Présentation du bilan financier

Présenté par M. Steve Ouellet

Nous avons terminé l'année avec un surplus de 16 961.15 \$, ce qui est une excellente nouvelle. Cette situation favorable s'explique notamment par le fait qu'Hydro-Québec et Meskano ont contribué de manière significative au paiement du deuxième nivelage.

Revenus

- Solde de départ (2024) : 8 638,55 \$
- PADF + Aide aux villégiateurs : 25 267,00\$ \$
- Cotisations : 11 166 \$
- Commandites : 945 \$
- Total des revenus : 46 016,55 \$

Dépenses

- Total des dépenses : 36 274,06 \$

(Proposé par Josée Tremblay, appuyé par Michel Goudreault)

10. Présentation de l'invité spécial – M. Pierrot Potvin

M. Potvin mentionne qu'il est technicien forestier de formation et qu'il a travaillé antérieurement chez Résolu, puis pour la Ville de La Tuque, où il est impliqué dans la gestion des baux de villégiature depuis la délégation faite en 2011 par le ministère.

Il explique que cette délégation des baux, qui auparavant était gérée par le ministère, a été confiée à la Ville de La Tuque. La Ville reçoit une part importante des revenus issus de la gestion des baux de villégiature, mais elle n'a aucun pouvoir décisionnel concernant les tarifs ou les transferts de ces baux, qui relèvent exclusivement du ministère. La Ville applique simplement les directives reçues.

Il souligne qu'il y a environ 4 000 baux sur un territoire de la ville de La Tuque. Ce réseau de baux comprend de nombreux chemins répartis sur tout le territoire, y compris les chalets.

Selon M. Potvin, il existe plus de 30 associations actives ou semi-actives qui gèrent ces baux, ainsi que trois communautés autochtones qui utilisent aussi ces chemins.

Il rappelle que les chemins relevant des baux de village ne sont pas sous compétence municipale directe. Ainsi, les municipalités ne sont pas responsables de l'entretien ou des réparations, sauf dans le cadre d'ententes spécifiques.

Il mentionne que la gestion implique des coûts importants, notamment pour les travaux d'entretien et de réparation, et cite un exemple où une intervention peut coûter plusieurs milliers de dollars.

M. Potvin évoque le fonctionnement du comité de priorisation, composé de représentants du territoire, de conseillers municipaux et d'autres intervenants. Ce comité évalue les demandes de financement et décide des projets à soutenir en fonction de leur impact et du nombre de chalets desservis.

Il insiste sur le fait que les décisions ne sont pas prises à la légère, mais sur la base d'un tableau d'analyse détaillé des demandes, souvent préparé par des bénévoles.

M. Potvin signale que l'enveloppe budgétaire annuelle pour les associations est d'environ 450 000 \$, avec une augmentation prévue à 500 000 \$ pour l'année suivante.

Il mentionne également qu'une partie de ces fonds est réservée à des projets environnementaux et aux routes prioritaires.

11. Volet environnement

M. Michel Goudreault, résident du secteur sud du lac, a pris la parole pour partager son expertise en lien avec l'environnement, notamment à titre de membre actif de l'Organisme de bassin versant (OBV).

Il a expliqué que les OBV ont, au fil des 20 dernières années, acquis une expertise précieuse sur la qualité de l'eau et la santé des milieux humides, notamment grâce à l'installation de stations d'échantillonnage à plusieurs endroits, à des études sur les eaux souterraines et à l'analyse de la qualité de l'eau des puits privés. Ces démarches permettent de mieux cerner les problématiques existantes et émergentes.

Concernant le lac Châteauvert, il a souligné que la principale source d'altération de la qualité de l'eau provient de l'aménagement du territoire, en particulier :

- Les chemins forestiers mal conçus ou abandonnés,
- Les ponceaux défectueux,
- Les bandes riveraines déficientes.

Ces facteurs contribuent à l'érosion, au réchauffement accéléré de l'eau et à la dégradation de l'écosystème lacustre.

M. Goudreault a également mentionné qu'il souhaite mettre ses connaissances au service de l'Association, notamment par la création de capsules d'information environnementale qui seront diffusées dans l'infolettre. Il souhaite ainsi sensibiliser les membres à la protection du lac et partager les programmes ou subventions disponibles pour soutenir des initiatives environnementales.

12. BBQ 2025 – Organisation et bénévoles

BBQ annuel – 3e édition

M. Veillette a annoncé avec enthousiasme la tenue de la 3e édition du BBQ annuel, qui se déroulera le samedi 26 juillet.

Lors de la dernière édition, près de 150 personnes ont pris part à l'événement, confirmant son succès et sa popularité au sein de la communauté.

Afin d'assurer le bon déroulement de la journée, des bénévoles sont recherchés. Tous les détails seront communiqués prochainement dans l'infolettre. Restez à l'affût !

13. Situation actuelle et pérennité de l'Association

Lors de l'assemblée, il a été rappelé que quatre administrateurs sont nécessaires pour assurer la continuité des activités de l'Association. De nouvelles candidatures assurera la poursuite du mandat du conseil.

Les membres sortants ont proposé leur soutien temporaire pour faciliter la transition et accompagner les nouveaux administrateurs dans leurs responsabilités.

Enfin, il a été souligné que le dynamisme et la structure de l'Association sont essentiels à la réalisation de projets communs comme l'entretien des chemins ou la gestion du territoire. Un rappel a été fait concernant le paiement des cotisations, condition nécessaire pour participer activement aux décisions.

14. Élections des postes vacants

Lors de l'assemblée, quatre candidatures ont été reçues pour combler les postes vacants au sein du conseil d'administration. Puisqu'il n'y avait pas plus de candidatures que de postes disponibles, aucune élection n'a été nécessaire.

Les administrateurs suivants ont été nommés à l'unanimité :

- Bertrand Hébert
Proposé par : Alain Descoteaux
Appuyé par : Mario Gosselin
- Alain Descoteaux
Proposé par : David Bessette
Appuyé par : Pierre Carreau
- Steve Ouellet
Proposé par : Pierre Alarie
Appuyé par : Guy Doré
- Carl Bélec
Proposé par : Patrick Châteauneuf
Appuyé par : Carmen Bordeleau

15. Varia

L'association ne dispose pas actuellement des compétences ni du matériel nécessaires pour organiser une assemblée générale virtuelle. La mise en place d'une telle rencontre exige un soutien technique, des ressources humaines et des équipements adaptés, notamment en raison de l'absence d'infrastructure dans les locaux loués. Il a été convenu que cette réflexion sera laissée au nouveau conseil d'administration, afin qu'il puisse évaluer la faisabilité et planifier les actions requises, sans lui imposer cette responsabilité dès son entrée en fonction.

16. Levée de l'assemblée

Levée proposée par Jean-Pierre Veillette, appuyée par Sandra Pitre. Adoptée à 16h04